

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-0016410

20082

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 6074 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BEN SARI

22/03/50

Adresse :

Tél. : 0663636465 Total des frais engagés : 274,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. BOUTAÏD BEN SARI Latifa
Rhumatologue - Ostéopathe
283, Bd. Med. Zerkouni - Casablanca
Tél : 05 22 39 99 57

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cachet du médecin :

Date de consultation : 08/02/2024

Nom et prénom du malade : N° BOUTAÏD Latifa Age :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Arthrose

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

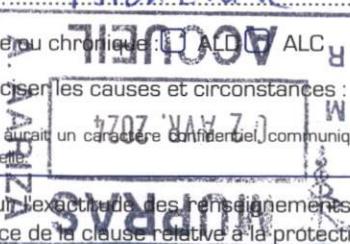
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08/02/2024	Ca			<p>DR. BOUJAIB BENJARI Latifa Rhumatologue - Ostéopathe 193, Bd. Med. Zekkouri - Casablanca Tél : 05 22 39 99 57</p> <p>CG</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie EL ARAK Mme H. EL ARAK Bd Abdellatif Ben Kaddour	08/02/2024	244,40

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX											
<p>DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE</p> <table border="1"> <tr> <td>H</td> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>35533411</td> <td>11433553</td> </tr> <tr> <td>G</td> <td></td> <td></td> </tr> </table> <p>(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>				H	25533412	21433552	D	00000000	00000000		35533411	11433553	G		
H	25533412	21433552													
D	00000000	00000000													
	35533411	11433553													
G															
MONTANTS DES SOINS															
DEBUT D'EXECUTION															
FIN D'EXECUTION															
CCEFFICIENT DES TRAVAUX															
MONTANTS DES SOINS															
DATE DU DEVIS															
DATE DE L'EXECUTION															

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Latifa BOUTAIB BEN SARI
RHUMATOLOGUE

Spécialiste des Maladies des OS
et des Articulations
Diplômée de la Faculté de Médecine
de Marseille (France)
Médecin Expert Assermenté près
les Tribunaux de Casablanca



الدكتورة لطيفة بوطيب بن ساري

إختصاصية في أمراض العظام
والمفاصل (الروماتيزم)
خريجة كلية الطب بمرسيليا
(فرنسا)
خبيرة محلقة لدى المحاكم

Casablanca, le 08/02/2024 الدار البيضاء، في

ORDONNANCE

N° BOUTAIB latifa

70,60 Augmenter
1 cas 140,10
S.V.

Pharmacie EL ANADEL
Mme ARAKI
Ben Kaddour
B.P. 54-38

ELUDRIL
LOT : 22E006
PER : 04/2025
P.P.V : 17DH70
6 118000 010548

17,70 Eludril
1 goutte 30,10
S.V.

TOPLEXIL
LOT : 23E023
PER : 05/2025
P.P.V : 15DH70
6 118000 060901

15,70 Toplexil
1 cas 30,10
S.V.

LASILIX 40MG
LOT : 23E006
PER : 01/2027
P.P.V : 34DH60
6 118000 060468

22,40 x 2 As Kaudil
140,10
S.V.

91,00 Stalical 90
140,10
S.V.

34,60 Lasilix
140,10
S.V.

Dr. BOUTAIB BEN SARI Latifa
Rhumatologue - Ostéopathe
183, Bd. Med. Zerkouni - Casablanca

05.22.39.99.57، شارع محمد الزيراوي قرب شارع زيراوي - الدار البيضاء - الهاتف : 283
283, Bd Mohamed Zerkouni (environ Boulevard Ziraoui) - Casablanca - Tél. : 05.22.39.99.57

ASKARDIL® 75 mg 30 comprimés

LOT 02005 3
EXP 11/2022
PPV 22DH40

ASKARDIL® 75 mg 30 comprimés

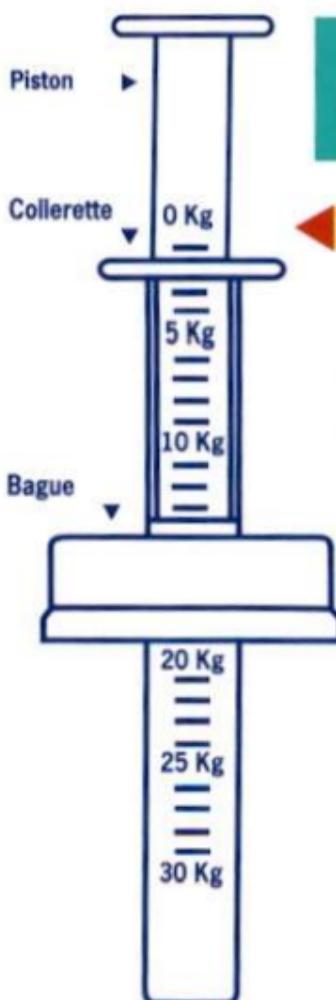
PPV 22DH40
EXP 06/2022
LOT 9D012 4

91100

AMOXICILLINE - ACIDE CLAVULANIQUE

AUGMENTIN

100mg/12,50mg/1ml



1 dose-graduation n°

3 fois/jour, à prendre de préférence au début des repas, pendant jours.

جرعة رقم 3.... 3 مرات في اليوم، من الأفضل قبل الأكل، مدة... يوم

PPV: 70,60 DH
LOT: 649524
PER: 04/2024